

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment ([CAPEB](#)) et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) viennent de contractualiser, le 10 février 2011 une licence pour l'utilisation d'un fonds documentaire, le REEF 4.

[Qu'est que le REEF](#)

Le REEF 4 est une encyclopédie technique et juridique complète, unique et indispensable pour consulter, exploiter et respecter tout le corpus en vigueur des textes techniques et réglementaires nécessaires à la conception, la mise en œuvre et l'exécution des bâtiments, quels que soient le type de bâtiment et la nature des travaux.

Le REEF 4 renseigne également sur la sécurité, l'hygiène, la santé, l'accessibilité des bâtiments et aux [contraintes énergétiques](#) des bâtiments neufs et existants.

Le REEF 4 réunit tous les textes de référence qui permettent de répondre aux questions sur le cadre juridique de la construction : droit du travail et sécurité des chantiers, modalités de l'assurance construction...

Le REEF 4, pourvu d'un moteur de recherche performant, un assistant graphique 3D représentant un bâtiment et 7 interfaces thématiques permettant par simple clic d'accéder à la liste des textes qui régissent l'ouvrage ou l'exigence.

Les artisans adhérents vont pouvoir désormais accéder, à travers leur CAPEB départementale, à plus de 3 300 documents techniques et juridiques.

Les CAPEB départementales, qui disposeront à elles toutes des 199 accès, pourront informer les artisans adhérents des contenus et de l'application des documents techniques et juridiques que comporte cette base.

[L'objectif de cet accord](#)

Le but de cet accord, est d'améliorer la diffusion de l'information auprès des artisans confrontés à une complication des normes et des réglementations et ainsi faciliter leur accès à un ensemble de

documents correspondants à la mise en œuvre des ouvrages, aux contraintes énergétiques du bâti neuf ou ancien, mais aussi à la santé, à l'accessibilité et à la sécurité des artisans et professionnels du bâtiment.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB affirme : « *Nous nous félicitons de cette nouvelle convention qui met à disposition de l'ensemble des artisans de la CAPEB une expertise sans précédent. Face à l'évolution et à la densification du paysage normatif et réglementaire, il était essentiel de donner aux artisans la meilleure visibilité possible et de se doter d'un outil performant de partage d'information. L'objectif pour la CAPEB est de permettre à ses [artisans](#) adhérents d'exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles, au plus près des évolutions incontournables du secteur du bâtiment* »

Selon Bertrand Delcambre, Président du CSTB, « *Cet accord signé avec la CAPEB représente un signe fort pour l'ensemble de la filière professionnelle. Le CSTB est heureux de pouvoir accompagner les professionnels dans l'évolution de leur pratique au quotidien, en favorisant l'accès à l'ensemble des informations techniques et juridiques utiles à l'exercice de leur métier. L'ensemble de ces informations de référence et leur mise à jour en temps réel, seront désormais largement accessibles aux professionnels fédérés par la CAPEB et nous tenons à souligner cette avancée significative que concrétise cet accord aujourd'hui.* »

L'accès à cette documentation publiée par le CSTB est désormais possible par toutes les CAPEB de tous les départements. Les [artisans du bâtiment](#) vont bénéficier d'outils leur permettant d'accéder à tous les textes techniques, réglementaires et normatifs propre à leur métier qui leur permettront d'effectuer et d'entretenir tout type d'installations.

Patrick Liébus explique : « *La mise à disposition de cette source documentaire dans toutes les CAPEB de France participe à la diffusion du savoir et des connaissances dans les territoires, en accord avec notre politique de proximité. La confédération renforce ainsi son accompagnement des professionnels artisans via l'uniformisation de l'information et la professionnalisation de son Réseau local.* »

Le REEF 4 tient compte des nouvelles dispositions concernant le développement de la performance énergétique et des énergies renouvelables et propose également un large choix des produits d'édition et des nouveautés sur les thèmes centraux du développement durable et de l'amélioration thermique.

La CAPEB a développé la marque ECO Artisan, par laquelle les artisans reconnaissent les enjeux du Grenelle de l'environnement et des exigences normatives et réglementaires qui en émanent et trouve donc essentielle que les artisans, aient une bonne connaissance de ces enjeux, afin de relever le défi du développement durable dans le bâtiment.